



# DES OUTILS ET DES RESSOURCES POUR VOUS GARANTIR UNE SAISON DES REER COURONNÉE DE SUCCÈS

Sachant qu'un contribuable canadien moyen a environ **41 000 \$** en droits de cotisation inutilisés<sup>1</sup>, nous voulons faire en sorte que vous ayez les outils et les ressources pour vous assurer une saison des REER couronnée de succès :

- 1 [b2bbanque.com/primerica](http://b2bbanque.com/primerica) :**  
Outils utiles, y compris des vidéos, des brochures, des calculatrices, des études de cas et plus encore.
- 2 [b2bbanque.com/utilisezlesdroitsdecotisation](http://b2bbanque.com/utilisezlesdroitsdecotisation) :**  
Notre site Web sur les prêts REE, convivial et riche en renseignements utiles à partager durant les discussions avec vos clients.
- 3 [b2bbanque.com/ease \(EASE\)](http://b2bbanque.com/ease) :**  
Profitez de notre système de soumission électronique des demandes de prêt REE pour obtenir un traitement plus rapide des demandes et réduire les délais.

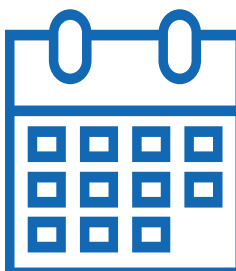
## Remarque :

Si vous ne vous êtes pas connecté à EASE au cours des 90 derniers jours, veuillez communiquer avec l'un de nos représentants du Service à la clientèle au **1.866.884.9407** afin d'avoir accès à votre compte et le réactiver.



**Nouveau!** La présentation sur les prêts REE à l'intention des clients est maintenant disponible. Veuillez communiquer avec le directeur du développement des affaires de votre région pour y avoir accès.

Saison des REER 2017-2018 – Heures d'ouverture prolongées [b2bbanque.com/primerica](http://b2bbanque.com/primerica).



**Vous pouvez encore recevoir un reçu de cotisation des 60 premiers jours pour vos clients en soumettant une demande de prêt REE en ligne via notre système de soumission électronique des demandes (EASE) jusqu'à 23 h 59 (HE) le jeudi 1er mars 2018. La demande de prêt, dûment remplie et signée, ainsi que les pièces justificatives doivent être datées du 1er mars 2018 ou avant.**

1. Source: <http://www5.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&id=1110040&retrLang=fra>

Cette communication est destinée exclusivement aux représentants agréés de Primerica (les « Représentants ») ainsi qu'aux sièges sociaux, et à titre d'information seulement. Elle peut être distribuée à l'interne à tous les représentants des sièges sociaux. Cette communication n'est pas destinée à la diffusion au grand public. B2B Banque est une filiale à part entière de la Banque Laurentienne du Canada. B2B Banque n'offre aucun conseil de placement aux particuliers, aux courtiers ou aux conseillers financiers, et n'appuie ni ne fait la promotion d'aucun produit, programme ou stratégie de placement que ce soit. Il incombe aux courtiers et aux conseillers financiers, et non à B2B Banque, de déterminer si les placements conviennent à leurs clients et d'informer ces derniers des risques associés au recours à l'emprunt pour effectuer des placements. Le programme de prêts REE de B2B Banque est offert exclusivement par l'entremise de conseillers financiers agréés. B2B Banque agit seulement à titre de prêteur et d'administrateur de comptes de prêt. L'octroi d'un prêt par B2B Banque ne signifie aucunement qu'elle appuie quelque chose, programme ou stratégie de placement que ce soit. Tous les prêts REE font l'objet d'une approbation de crédit, et le montant emprunté doit être remboursé quel que soit le rendement des placements achetés. \*B2B BANQUE est une marque déposée de B2B Banque.